



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



CAHIER DES CHARGES

Appel à prestataires pour un accompagnement collectif

Méthodologie de définition et pilotage de projet associatif

Accompagnement collectif Saint-Laurent du Maroni

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le territoire de Guyane, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la BGE, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant les activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures, en leur proposant une session de formation collective sur un thème pouvant intéresser plusieurs structures d'un même secteur d'activité ou confrontées à un même type de difficultés, afin de favoriser une dynamique de mutualisation et de réflexion commune.

1. Présentation de la problématique

1. Présentation du contexte et de la problématique

Les associations représentent un fort taux de développement sur tout le territoire de la Guyane, car elles répondent aux attentes des populations locales. Cependant, les structures associatives de manière générale se trouvent aujourd'hui confrontées à un environnement de plus en plus complexe : mutation de la structuration des financements publics, exigences de professionnalisation des activités et des acteurs, difficulté de mobilisation des bénévoles. Face à la complexité croissante de situations à gérer et à la montée des incertitudes qui les accompagnent, les associations ont des besoins importants d'accompagnement.

Sur l'Ouest Guyanais, les partenaires de manière globale soulignent l'importance des initiatives développées et des projets proposés par des associations qui œuvrent pour le développement local du territoire. Néanmoins, il est relevé des difficultés sur la compréhension des appels à projets, de la cohérence des projets proposés au sein de leur environnement, de leur carence technique en termes de contenu proposé, puis des difficultés lors de la mise en œuvre opérationnelle des projets. C'est pourquoi le DLA met en place une ingénierie collective à destination des structures associatives rencontrant ces difficultés afin de les accompagner dans leur consolidation et leur développement.

2. Les besoins d'accompagnement

Ainsi, le constat dressé arrive à la conclusion que pour permettre un développement progressif du tissu associatif sur l'Ouest Guyanais, il est nécessaire que les associations soient formées sur la méthodologie de projet en vue de l'obtention d'un soutien opérationnel et/ou financier. En effet, si l'on prend l'exemple d'une demande de financement, sa gestion ne se résume pas au fait de remplir un formulaire. Il est primordial de savoir monter son projet associatif, de savoir le rédiger et le présenter correctement et lisiblement, de mettre en évidence les éléments clés. Ce projet ainsi formalisé accompagnera la demande de subvention. La méthodologie de projet sera donc travaillée afin que les associations soient en capacité de déposer des dossiers de demande de financement

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



construites et de qualité, en cohérence avec les appels à projet et leur environnement. De plus, seront abordés les fondements de la gestion de projet pour assurer ensuite leur déploiement et réussite.

Il s'agira d'une formation « pratique » qui doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'utilité de mon association, ses valeurs ?
- Comment sont mis en œuvre mes moyens ?
- Comment lire et comprendre un appel à projet ?
- Quelle adéquation entre mon projet associatif et l'appel à projet proposé ?
- Vers quels financeurs m'orienter ?
- Quelle cohérence entre les actions proposées et mon environnement ?
- Comment formaliser et rédiger mon projet ?
- Comment remplir un formulaire Cerfa ?
- Comment définir mes indicateurs de suivi et d'évaluation ?
- Quels cofinancements envisageables ?
- Comment prévoir et gérer mon budget ?
- Comment m'organiser pour sa mise en œuvre sur le terrain ?
- ...

Précisons que les associations qui s'inscrivent à cet accompagnement collectif présentent des avancées, des structurations, des attentes et des volontés bien différenciées, ce qui requiert des accompagnements personnalisés et donc des **phases individuelles**.

2. Présentation de la mission d'accompagnement

Le Dispositif Local d'Accompagnement souhaite mettre en place un accompagnement collectif, assuré par un prestataire, à destination de structures concernées selon les modalités suivantes :

1. Durée et modalités de l'accompagnement

L'intervention devra se dérouler avant le **31 décembre 2019**

Les options proposées aux associations seront les suivantes :

- **10 associations participantes**, préalablement positionnées par le Délégué du Préfet pour la ville de Saint-Laurent du Maroni ou la BGE (2 personnes maximum par association).
- Déroulé de la formation **en journée ou en soirée**, pour s'adapter aux contraintes professionnelles des bénéficiaires.
- L'accompagnement comprendra **entre 4 et 5 jours d'intervention**. (La répartition finale et le calendrier seront ajustables en fonction du nombre d'associations inscrites et des besoins recensés), **comportant un minimum de 2 heures d'accompagnement individuel par association**.

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



2. Objectifs de l'intervention

L'objectif global de la formation est de permettre aux associations d'acquérir les étapes, les méthodes et les outils qui permettront de mieux appréhender le montage de projet puis sa gestion. Un regard particulier sera porté sur la question de la méthodologie propre à la définition d'un projet, dans le cadre d'une demande de subvention. Ainsi, ces éléments permettront une :

- Structuration du projet associatif ;
- Mise en cohérence des projets proposés avec le projet associatif des structures et de l'appel à projet ;
- Montée en compétences en terme de prévisionnel financier ;
- Meilleure connaissance des exigences liées aux dossiers de demande de subvention et du financeur ;
- Amélioration de la qualité des demandes de subventions ;
- Amélioration de la mise en œuvre et gestion du projet technique et financière.

Enfin, cet accompagnement devra aussi **permettre d'une part, de détecter les associations qui auraient besoin d'un accompagnement approfondi** sur un sujet précis et qui de ce fait, devraient bénéficier d'une ingénierie individuelle. D'autre part, l'accompagnement devra aussi permettre de **jauger l'intérêt, l'adhésion des associations pour ce type de prestation, de recueillir leurs attentes sur la thématique traitée en vue de donner une suite à cette première ingénierie.**

3. Thématique de l'intervention

Les thèmes suivants devront être abordés lors de cette ingénierie :

Module 1/ Le projet associatif

- L'utilité sociale de la structure
- L'articulation des actions avec le projet, ses valeurs et ses orientations
- La mise en cohérence des moyens
- La projection et la stratégie de développement
- Le positionnement dans son environnement
- L'organisation interne et la gouvernance

Module 2/La méthodologie de projet et le pilotage – Le cadre logique

2.1. La déclinaison du projet en fiches actions :

- La définition des objectifs (généraux, opérationnels) ;
- La définition des résultats attendus ;

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397



Le DLA est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Guyane
avec le Fonds Social Européen



- La définition et caractéristiques du public cible ;
- La définition des critères d'évaluation ; les procédures de suivi ;
- La réalisation du prévisionnel financier et du plan de financement ;
- La définition du calendrier d'action ;
- La définition de la stratégie de communication autour du projet ;
- La construction et la présentation de ses partenariats

2.2. La compréhension des appels à projets, la rédaction et la présentation, la recherche des financements

- La présentation de la demande de subvention et le formulaire Cerfa ;
- Les différents financeurs.

2.3. Le suivi, l'évaluation et bilan

- Indicateurs, tableaux de bord, restitution finale

Module 3/ La gestion financière

- Les mécanismes comptables, les outils de suivi budgétaire, les tableaux de bord, les suivis des conventions, les bilans

Cette liste est non exhaustive et le prestataire pourra, avec l'accord du DLA, l'agrémenter d'autres points qu'il serait pertinent d'aborder. De même, les modules pourront évoluer en fonction des besoins recensés lors de l'inscription des associations.

4. Contenu de l'action et prescriptions méthodologiques

L'intervention aura un caractère très opérationnel. Pour cela, **les points cités ci-dessus doivent être explicités en détail**, la méthodologie de travail s'appuiera **sur des exemples concrets et abordables** et aussi, **laissera une large place à la mise en pratique.** Au terme de la formation, les participants auront en main **des documents résumant l'essentiel de l'accompagnement (mémento).** Il est attendu que **chaque structure puisse travailler particulièrement sur la définition de leurs projets.**

A ces documents, devront s'ajouter des **outils concrets et opérationnels (tableaux de bords, calendrier, tableaux de suivis, etc.)** et des **outils méthodologiques types (méthodologie de définition de projet, de construction d'indicateurs, etc.).**

5. Bilan de l'accompagnement

Le prestataire produira un compte rendu du travail réalisé en faisant des focus, sur :

- Les associations accompagnées
- Les thématiques abordées et le détail de ces dernières

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397

- Les outils créés
- Les problèmes rencontrés par les structures
- Les préconisations
- Etc...

3. Modalités de remise de la proposition

Le prestataire élaborera une proposition d'intervention sur les thématiques développées précédemment.

Le prestataire prévoira également des outils de suivi et de restitution de l'accompagnement. La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé et les délais de mise en œuvre de l'accompagnement, les types de contacts rencontrés, les difficultés et les résultats ...

Le rapport de fin de mission comportant des informations sur le déroulement de la mission, et rendant compte des modalités de l'intervention et de ses résultats, des points de blocage ou des difficultés rencontrées.

Les propositions seront adressées **par mail ou par courrier** au Dispositif Local d'Accompagnement avant le **09 novembre 2019**.

BGE

65 bis rue C. COLOMB

97 300 Cayenne

Fixe : 0594 20 44 08

Mobile : 0694 38 42 59

Mail : madelaine.frederique.bge@gmail.com

Elles comporteront :

- Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges.
- Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement (englobant les frais de déplacement et de séjour) ;
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention.
- Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission.

Nous précisons que la TVA n'est pas applicable en Guyane Française

BGE GUYANE

65 bis rue C. COLOMB, 97300 Cayenne ▲ Tel : 06 94 38 42 59

Fixe : 05 94 20 44 08 ▲ Email : madelaine.frederique.bge@gmail.com

N° SIRET : 410 572 440 00064 ▲ Code APE : 9499Z ▲ N° organisme de formation : 96973018397